

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 41

Artikel: Agrandissement de Lausanne
Autor: S.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port) :
 Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.
Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Agrandissement de Lausanne.

Un nouveau projet vient de paraître.

Nous avons déjà le plan Joël et le plan Simon. Nous aurons maintenant le plan Chessex.

Le mémoire qui accompagne ce travail développe avec une remarquable clarté les idées de l'auteur sur les conditions qui doivent être à la base de tout agrandissement de notre ville. Un plan largement conçu, dont l'ensemble sera grandiose s'il est jamais réalisé, et avec cela des principes économiques en matière de finances, tel nous a paru être le travail de M. Chessex.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs d'en prendre connaissance. Nous allons chercher à en donner un résumé aussi complet que le permet le cadre de notre journal.

M. Chessex constate d'abord que la construction de la route de ceinture établie autour de Lausanne, d'après les plans de M. Pichard, tout en donnant à notre cité une nouvelle vie et un nouvel essor, a déplacé le centre du mouvement. La place de St.-François a enlevé à la Palud une partie de son commerce, les parties basses de la ville ont été déshéritées au profit de certains quartiers plus élevés, sans que leurs voies de communication avec ces derniers aient été sensiblement améliorées. Il y a donc lieu de réparer, autant qu'il est possible, le sort qui a été fait à la ville basse, dans les améliorations qui vont s'accomplir à Lausanne.

Après avoir discuté les divers tracés qui peuvent conduire de la place de St.-François à la gare, M. Chessex adopte celui qui, traversant les prés de Georgette en fer à cheval, vient passer entre le Casino et le grand bâtiment de Beau-Séjour, obliquement par rapport à la promenade, en traversant les dépendances de Beau-Séjour, la Grotte et l'ancien bâtiment des postes.

« On obtient une entrée en ville qui est dans les meilleures conditions possibles, l'église de St.-François est bien dégagée, et le Grand-Pont trouve son prolongement naturel dans la nouvelle voie; ce tracé est le plus coûteux, mais il offre le grand avantage de n'exiger pas un achèvement complet pour le moment. Il peut être arrêté au chemin pavé

» d'Ouchy, et n'employer pour son entrée en ville » que le terrain compris entre la Grotte et le bâtiment » du Casino; il suffit, pour cela, de supprimer la circulation des voitures sur la descente pavée ou de dévier celle-ci le long de la nouvelle voie. »

M. Chessex aborde ensuite une seconde partie de son programme; mettre la ville basse en communication avec la gare. Il renonce à l'idée déjà émise de traverser la colline de Montbenon en tunnel; la dépense serait trop considérable (au moins 500,000 fr.), la perte de 8 % trop forte, un éclairage continu serait trop dispendieux, et les courants d'air violents qui ne manqueraient pas de se produire rendraient la traversée de ce souterrain très-désagréable.

L'auteur du projet établirait, au bas de Montbenon, vers l'entrée du chemin de Villard, une tranchée de trente à quarante pieds de profondeur qui se prolongerait d'un côté par une route vers la gare, avec une pente de 5 pour cent, et, de l'autre, par une voie côtoyant le versant septentrional de la colline de Montbenon, viendrait aboutir sur la place de Pépinet, après avoir passé sous deux arcades du Grand-Pont.

Si la tranchée de Montbenon devait paraître d'un effet disgracieux, elle pourrait être couverte, ce qui la transformerait en un tunnel de même proportion que celui de la Barre. Il n'y aurait pas de comparaison, quant à la grandeur, entre ce souterrain et celui qui viendrait déboucher directement à Pépinet.

M. Chessex veut tenir compte, dans ses projets d'agrandissement, et des besoins de la population industrielle et commerciale et des exigences de la population aisée de Georgette. Le carrefour de Georgette serait entièrement consacré aux habitations utiles. Les villas, les maisons de campagne se répartissent le long d'une grande avenue qui de Georgette se dirigerait sur Montbenon en passant, à mi-côte, entre la ville et la gare. Un jardin botanique pourrait être construit sous la propriété de l'Abbaye de l'Arc.

Ce boulevard serait des plus délicieux par la vue splendide qui, de tous ses points, pourrait s'ouvrir au promeneur.

L'avenue principale, conduisant de St.-François à la

gare par Georgette, aurait 60 pieds de largeur, soit 30 pieds pour la chaussée et 15 pieds pour la largeur de chaque trottoir. Les autres rues du nouveau quartier auraient une moindre largeur.

Un pont pourrait relier la tranchée de Montbenon à la rue Haldimand avec une légère pente. Il compléterait ainsi la route de ceinture en mettant en communication directe le quartier de St.-Laurent avec la gare.

Enfin, n'oublions pas de dire que le théâtre se construirait dans le nouveau quartier de Georgette.

En résumé, ce projet mérite de fixer l'attention. Il nous paraît former un trait d'union entre les projets de MM. Simon et Joël. Il n'échappe pas sans doute au reproche d'exiger de grandes dépenses, mais il faut se souvenir que toutes ces améliorations ne se feront pas en un jour; vingt ou trente ans seront sans doute nécessaires pour arriver au but; c'est pourquoi il est nécessaire d'établir dès l'abord un projet d'ensemble si l'on ne veut pas se laisser entraîner à faire une foule de replâtrages.

Nous engageons vivement nos lecteurs à consulter le plan d'ensemble et l'élévation du nouveau quartier qui sont déposés à l'Hôtel-de-Ville.

S. C.

La mère aux vingt-deux garçons.

Il est quelque part, en Europe, une bonne mère de famille respectée de tous ses voisins, qui l'envient aussi quelque peu, disons-le. Cette mère a le bonheur d'avoir vingt-deux robustes garçons qui la consolent de son veuvage et qu'elle aime tous également; aussi le lui rendent-ils bien: jamais mère ne fut plus tendrement chérie. Il n'est aucun d'eux qui ne donnât sa vie avec joie pour elle, ce qu'ils ont, du reste, prouvé maintes fois.

Cette mère qui dirige tout elle-même avec le plus grand soin, la plus extrême prudence, a remis la garde de son beau domaine à ses vingt-deux enfants, car il a besoin d'être gardé: les voisins qui l'entourent ne vivant pas tous dans la meilleure intelligence et en enviant quelque petit coin pour arrondir le leur, peuvent, au moment le plus inattendu, s'établir sur le domaine sacré de la veuve et fouler aux pieds ses enfants, car, que ne fait-on pas aujourd'hui?... Aussi, ceux de ses fils qui gardent les limites de la belle propriété ont-ils ordre de redoubler de vigilance.

Mais si cette bonne mère aime également tous ses enfants, ils ne répondent cependant pas tous de la même manière à cet amour. On comprend que les plus jeunes aient moins d'expérience, n'est-ce pas? Qu'ils aient été gâtés peut-être? — Quelle est la nombreuse famille qui n'ait pas son Benjamin plus ou moins avoué, me dites-vous? Eh bien! précisément, la respectable veuve a deux Benjamins, dont l'un est des plus favorisés de la nature; fier de sa beauté, comme la voluptueuse Naples à laquelle il ressemble l'est de la sienne,

il se mire constamment dans une glace des plus magnifiques. C'est un vrai dandy, affectant dans son langage un grand amour pour l'y, tandis que tous ses autres frères sont de robustes montagnards ou d'infatigables laboureurs. Il est ami du luxe et avide de plaisirs de tous genres.

Notre Benjamin n'a donc ni le sang-froid, ni la prudence de ses aînés; non, il est bouillant, emporté, prompt à en venir aux mains; il craint moins que les autres d'affliger sa mère par ses violences, ses allures libertines. Connaissant ce caractère, la pauvre mère est inquiète et tremble, d'autant plus que la portion du domaine qu'elle a confiée à la garde de ce bien-aimé est celle qui exige le plus de vigilance, de prudence et de sang-froid; aussi, en est-elle parfois à regretter d'avoir donné le jour à ce fils, dont la perte la plongerait pourtant dans la plus profonde douleur!... mais vous savez ce que c'est qu'une mère!... Le turbulent Benjamin a un peu du caractère de tous les voisins qui l'entourent et avec lesquels il est en grande relation. Il ne faut donc pas trop lui en vouloir; mais comme il vient de peiner encore profondément sa mère par un emportement des plus déplorable et des plus propres à faire croire aux voisins envieux qui aimeraient voir la chute de la famille pour s'enrichir de ses dépouilles, que le désordre et la désunion règnent dans son sein, il faut que tous les autres frères regardent comme un devoir sacré d'être en bon exemple à leur cadet, qu'ils ne craignent pas de se joindre à leur mère pour le réprimander affectueusement, quoiqu'avec sévérité.

Espérons donc que ce fils turbulent et volage sera, comme ses aînés, un des précieux bijoux qui parent le diadème de sa mère centenaire, mais toujours jeune et toujours belle comme la devise sublime qu'elle a prise pour mot de ralliement entre ses enfants:

Un pour tous, tous pour un!

A. CLÉMENT.

Les machines à battre.

On ne saurait insister sur les recommandations suivantes à l'adresse des hommes attachés au service des batteuses mécaniques:

1° D'abord, préférer les batteuses dont les engrenages sont entourés extérieurement d'une boîte ou de planches, qui empêchent le contact des vêtements.

2° Ajouter ces planches aux machines qui n'en sont pas pourvues.

3° Les ouvriers qui placent les tiges dans la batteuse doivent éviter d'en approcher leurs mains.

4° Les batteuses qui n'ont pas de cheminées répandent des nuages d'une poussière fine, âcre et pénétrante, dont il faut à tout prix se préserver les yeux, la bouche, les narines. Pour cela, les ouvriers les plus exposés à cette poussière se couvrent les yeux avec des lunettes encadrées d'un écran de soie ou de coton. Ils se couvrent les narines et la bouche d'un mouchoir ou